

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 février 2012 à 19 h 30  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
M. Ross Blackhurst, conseiller d'arrondissement  
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement  
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

**ABSENCES :**

M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement  
M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement  
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA12 20 0051**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant le point suivant :

10.02.1 Allocution de la mairesse

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA12 20 0052****Allocution de la mairesse**

Mesdames et messieurs, bonsoir,

- Suite aux situations inacceptables vécues lors des dernières séances du conseil,
- Suite aux événements tragiques survenus à Verchères le 13 janvier dernier,
- Suite à la prise de position de la Table de concertation des associations municipales le 20 janvier dernier à Trois-Rivières, qui dénonçait la violence en milieu municipal et proposait l'adoption d'une politique de tolérance zéro face à la violence,
- Suite aux plaintes de citoyens présents au conseil et qui se sont dit gênés par les excès de langage et le manque de civisme de certains participants, et par le manque de décorum régnant dans la salle,
- Suite au mouvement de fond qui s'amorce dans tout le milieu municipal au Québec,

nous tenons à rappeler de façon formelle les articles de notre règlement de régie interne en vigueur depuis 2002. Je vous invite à écouter très attentivement les dispositions de notre règlement que nous entendons faire appliquer plus strictement afin que règne à nouveau au conseil un décorum conforme à l'institution qu'est un conseil d'arrondissement.

1. À la section 6 intitulée Séances publiques – période de questions, il est indiqué :

- que la période de questions du public est de 30 minutes. Toutefois, le président peut ordonner plus tôt la reprise des affaires de l'ordre du jour lorsqu'il constate qu'il a été disposé des questions posées. Il peut aussi prolonger la période de questions pour permettre de disposer des questions du public qui n'ont pas reçu de réponse.
- Une personne qui désire poser une question doit s'inscrire au registre de la période de questions avant le début de la séance. Ici, je voudrais ouvrir une parenthèse. Depuis plus de 25 ans aux séances du conseil de LaSalle, le président d'assemblée donne la parole en priorité aux personnes qui viennent pour la 1<sup>re</sup> fois ou pas fréquemment au conseil pour qu'elles aient le temps d'exprimer leur point. Je referme la parenthèse et poursuis avec l'extrait du règlement. Dès que la parole lui est accordée, la personne qui désire poser une question s'adresse au président, mentionne ses nom, prénom et procède.
- Une personne ne peut poser qu'une seule question, tant que toutes les personnes présentes et désireuses de poser des questions n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions.
- Une question posée doit se rapporter à une matière d'intérêt public, qui relève des attributs de l'arrondissement, de son conseil ou aux intentions du conseil à l'égard d'une mesure législative ou administrative de l'arrondissement.
- Lors d'une séance spéciale, les questions doivent se rapporter aux sujets inscrits à l'ordre du jour.
- Une question ne doit contenir que les mots nécessaires pour obtenir les renseignements demandés. Est irrecevable une question :
  - a) qui est précédée d'un préambule inutile;
  - b) qui contient une hypothèse, une déduction ou une imputation de motifs;
  - c) dont la réponse exigerait ou constituerait un avis professionnel ou une appréciation personnelle;
  - d) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou une affaire qui fait l'objet d'une enquête;
  - e) qui contient des propos séditieux ou injurieux.

2. Il est interdit à quiconque :
  - a) de se servir d'un langage violent, blessant ou irrespectueux à l'adresse du conseil ou de qui que ce soit;
  - b) de désigner le président autrement que par son titre;
  - c) d'interrompre ou de gêner le déroulement d'une séance par des applaudissements, du chahut, vacarme, tapage ou autrement.
3. Un membre du conseil auquel une question est posée peut refuser d'y répondre :
  - a) s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
  - b) si les renseignements demandés ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
  - c) si la question porte sur des renseignements devant faire l'objet d'un rapport qui n'a pas encore été déposé devant le conseil;
  - d) si la question a déjà été posée.
4. Le président doit veiller à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat, soit entre les membres du conseil, soit entre un membre du conseil et une personne présente.
5. Le président peut limiter ou retirer le droit de parole à toute personne qui ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou dont l'intervention est trop longue eu égard au temps maximal alloué pour la période de questions ou au droit de toute personne présente de poser des questions.
6. Au chapitre portant sur le déroulement des séances, il est indiqué que « la personne qui préside la séance maintient l'ordre et le décorum durant la séance. Elle peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre de la séance. » Une personne qui ne respectera pas les règles en vigueur dans cette assemblée recevra un 1<sup>er</sup> avertissement. Si elle persiste à ne pas observer la procédure, elle recevra un 2<sup>e</sup> avertissement. Si elle poursuit dans la même voie sans adopter un comportement acceptable dans une salle de conseil, un 3<sup>e</sup> avertissement entraînera une expulsion.
7. Dans ce même chapitre, il est stipulé que « l'utilisation d'appareils photographiques, cinématographiques ou enregistreurs et d'autres appareils du même genre, à l'exception de ceux utilisés par le secrétaire, est interdite sans l'autorisation du président. »

Au fil des derniers mois, les séances du conseil ont donné lieu à des situations inacceptables. Les membres du conseil ont convenu que cette situation devait cesser pour que règne à nouveau un décorum conforme à l'institution qu'est un conseil d'arrondissement. Les idées peuvent et doivent s'exprimer dans l'ordre et le respect de chacun. Toute violence verbale est inutile et inacceptable.

À titre de mairesse et de présidente des séances du conseil, j'entends faire respecter ces règles pour le bien-être des citoyens qui viennent s'informer des affaires municipales, pour l'accomplissement d'une saine démocratie, pour permettre des échanges constructifs avec les citoyens et pour le bon déroulement de notre conseil.

Merci.

---

### **CA12 20 0053**

#### **Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

**Questions posées par****Sujet de l'intervention**

M. Ming Gao	Bruit du compresseur à la mairie
M. H. Desbiolles	Diffusion des séances
Mme Louise Cyr	Réduction du budget et taxe locale
M. Gilles Brossoit	Dérogation mineure – rue Dionne
Mme Beatriz Guarin	Entreprise d'économie sociale
M. Joseph Pugliese	Déroulement des séances du conseil
M. Francisco Moreno	Contrat à Postes Canada – Accent
Mme Sonja Susnjar	Quartier de la gare – logement social
M. Yves Daoust	Décorum

**CA12 20 0054****Remerciements à Mme Roxane Pitre - commandante du Poste de quartier 13**

Attendu que madame Roxane Pitre, commandante du Poste de quartier (PDQ) 13, quittera son poste à LaSalle pour sa nouvelle nomination;

Attendu que madame Pitre a toujours eu à coeur la sécurité et la protection de tous les citoyens et citoyennes de LaSalle;

Attendu que madame Pitre a toujours fait preuve d'une très grande disponibilité lorsque la sécurité de la population était en jeu;

Attendu que madame Pitre a toujours démontré beaucoup de dynamisme et de leadership à la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine;

Attendu que les relations entre madame Pitre, le conseil d'arrondissement et l'administration laSalloise ont toujours été excellentes favorisant ainsi des interventions concertées pour la sécurité de la population;

Attendu que le conseil tient à lui exprimer sa reconnaissance et celle de la population laSalloise,

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre, en son nom et au nom des citoyens et citoyennes de LaSalle, ses plus sincères remerciements à madame Roxane Pitre pour la qualité de son travail et son dévouement envers la population laSalloise et le meilleur des succès dans ses nouvelles affectations.

Adoptée à l'unanimité.

**CA12 20 0055**

**Remerciements à la Fondation des Canadiens pour l'enfance - patinoire extérieure au parc Hayward**

Attendu que la Fondation des Canadiens pour l'enfance a inauguré le 17 janvier 2012 la quatrième patinoire extérieure réfrigérée multisports de son programme Bleu Blanc Bouge qu'elle a construite au parc Hayward de LaSalle;

Attendu que cet équipement de très grande qualité favorisera chez les jeunes LaSallois la pratique d'activités sportives et la découverte des avantages d'un mode de vie sain et physiquement actif;

Attendu que cet équipement sportif offre la possibilité de pratiquer différentes activités selon les saisons allant du hockey au patinage et du soccer au basketball en passant par le hockey à roues alignées;

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que les membres du conseil offrent leurs plus sincères remerciements à la Fondation des Canadiens pour l'enfance pour avoir investi dans l'avenir des jeunes LaSallois en construisant une patinoire extérieure réfrigérée multisports, un legs majeur pour l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA12 20 0056**

**Condoléances - décès de M. Giuseppe Falbo**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Giuseppe Falbo, survenu le 15 janvier 2012.

Les membres du conseil prient son épouse, madame Maria Falbo, ainsi que toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA12 20 0057**

**Condoléances - décès de Mme Addolorata Scalzi Russo**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Addolorata Scalzi Russo, survenu le 4 janvier 2012. Elle était la mère de monsieur Franco Russo.

Les membres du conseil prient son époux, monsieur Giuseppe Russo, ainsi que toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA12 20 0058**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2012 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA12 20 0059**

**Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1122363004

---

**CA12 20 0060**

**Bilan annuel 2011 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter le bilan annuel 2011 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1122363003

---

**CA12 20 0061**

**Participation à l'événement "Une heure pour la Terre" - 31 mars 2012 de 20 h 30 à 21 h 30**

Attendu que le 31 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international "Une heure pour la Terre" inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

Attendu que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu qu'en 2011, plus de 5200 villes réparties dans 135 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global,

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement "Une heure pour la Terre 2012", événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 31 mars 2012 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1122365004

---

**CA12 20 0062**

**Reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable**

Attendu que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

Attendu que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'Agenda 21 de la culture inspiré de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de

ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en Suvre de l'Agenda 21 de la culture, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales.»;

Attendu que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

Attendu que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en Suvre de l'Agenda 21 de la culture et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

Attendu que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en Suvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

Attendu que le Bureau exécutif de CGLU a reconnu par l'adoption d'une déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par le Sommet mondial sur le développement durable;

Attendu que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

Attendu que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

Attendu que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

Attendu que la Ville élabore actuellement un Plan de développement urbain qui dessinera l'avenir de Montréal;

Attendu que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

Attendu que la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 ainsi que dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au cSur du fonctionnement de l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :



Que l'orientation du conseil d'arrondissement soit que l'Arrondissement de LaSalle contribue à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable.

Adoptée à l'unanimité.

15.02 1122365005

---

**CA12 20 0063**

**Contrat à Géomax - entretien des logiciels de géomatique (SIURS)**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme Géomax international inc. au montant de 32 078,03 \$ pour l'entretien des logiciels géomatiques.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1122607001

---

**CA12 20 0064**

**Contrat à Névé Réfrigération - remplacement du refroidisseur de la mairie d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 81 948,11 \$, (taxes comprises), pour le remplacement du refroidisseur S1/R1 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Névé Réfrigération Inc. le contrat M.S.11-230, soumission 251001, au prix de sa soumission, soit au prix total de 81 948,11 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1112367059

---

**CA12 20 0065**

**Contrat à Postes Canada - distribution d'Accent Le Journal et le répertoire Loisirs et Culture**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'entériner l'octroi d'un contrat de 42 549,09 \$ à Postes Canada pour la distribution de 7 numéros d'Accent Le Journal plus le répertoire Loisirs et Culture par son service «Mediaposte sans adresse» pour l'année 2012.

D'imputer la dépense telle que décrite au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1125212001

---

**CA12 20 0066**

**Contrat à Recyclage Notre-Dame - disposition des résidus de balayage de rues**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser une dépense de 61 396,65 \$ (taxes incluses), pour la disposition des résidus de balayage de rues, pour l'année 2012, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accepter l'entente d'achat 447353 avec Recyclage Notre-Dame Inc., négociée par la Direction de l'approvisionnement, au prix total de 61 396,65 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1122367001

---

**CA12 20 0067**

**Contrat à Ultramar Ltée - fourniture de carburant diesel coloré et d'essence régulière**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 51 738,75 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de carburant diesel coloré et une dépense de 229 950 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'essence régulière, pour l'année 2012, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accepter l'entente d'achat 698459 avec Ultramar Ltée, négociée par la Direction de l'approvisionnement, au prix total de 51 738,75 \$ pour le carburant diesel coloré et de 229 950 \$, taxes incluses, pour l'essence régulière, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1122367006

---

**CA12 20 0068**

**Contrat à TransMontaigne Marketing Canada - fourniture de carburant diesel clair**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 229 950 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de carburant diesel clair, pour l'année 2012, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accepter l'entente d'achat 695450 avec Transmontaigne Marketing Canada inc., négociée par la Direction de l'approvisionnement, soit au prix total de 229 950 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1122367005

---

**CA12 20 0069**

**Contrat à François Lemay - nettoyage de la roulotte de restauration et du moulin Fleming**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder à François Lemay le contrat d'un montant approximatif de 2 650 \$ pour le nettoyage de la roulotte de restauration et du moulin Fleming pour l'année 2012.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1123413013

---

**CA12 20 0070**

**Contrat à Tenaquip Limited - achat de 2 aspirateurs à fumée et vapeurs de peinture**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense de 29 263,79 \$, pour l'achat de deux (2) aspirateurs à fumée et à vapeurs de peinture, sur roues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et autoriser le financement à même le budget d'opération.

D'accorder à Tenaquip Limitée, la soumission 255773 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 29 263,79 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1122367008

---

#### **CA12 20 0071**

##### **Dépense additionnelle pour les travaux effectués au chalet du parc Hayward**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 37 504,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cogex 9056-4238 Inc (CA11 20 0508) pour des travaux d'agrandissement du chalet du parc Hayward incluant des travaux de plomberie, chauffage et amélioration de l'alimentation électrique pour le compresseur et l'éclairage de la patinoire, majorant ainsi le montant total du contrat de 634 992,51 \$ à 672 497,34 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1122367003

---

#### **CA12 20 0072**

##### **Services professionnels pour le programme de cadénassage - dépenses 2012 et 2013**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense totalisant 114 975 \$ taxes incluses, pour les années 2012 et 2013, pour des services professionnels en soutien à l'implantation du programme de cadénassage de l'arrondissement de LaSalle, selon le contrat cadre accepté par le conseil d'agglomération à la firme 6251374 Canada inc. (Groupe ID), ce qui complète l'engagement de trois ans, un bon commande de 68 355 \$ ayant déjà été émis en 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1112367033

---

**CA12 20 0073**

**Troupe de théâtre Les Indisciplinaires - animation du Théâtre champêtre du Moulin Fleming**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De mandater la troupe de théâtre professionnelle Les Indisciplinaires pour réaliser l'animation du Théâtre champêtre du Moulin Fleming printemps/été 2012 en lui accordant un budget d'opération de 26 353,56 \$ en continuité avec le mandat reçu lors de l'ouverture du théâtre en 2005.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1123413009

---

**CA12 20 0074**

**Contribution financière au Cégep André-Laurendeau - programme souvenir**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Cégep André-Laurendeau pour la réalisation du programme souvenir de la pièce "Au bout du fil" présentée au Théâtre du Grand Sault par le P'tit Théâtre du Splendide en avril prochain. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1123413002

---

**CA12 20 0075**

**Contribution financière à l'Association de patinage de vitesse Les Ailes d'or - programme souvenir**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association de patinage de vitesse Les Ailes d'or pour la réalisation du programme souvenir de la compétition C'le Fun qui s'est tenue le 22 janvier 2012 au centre sportif Dollard-St-Laurent. Le message du conseil a été approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1123413008

---

**CA12 20 0076**

**Contribution financière au Conseil des Arts de Montréal - Grand Prix**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ au Conseil des Arts de Montréal pour la présentation du Grand Prix qui aura lieu le 27 mars 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1123413012

---

**CA12 20 0077**

**Centre du Vieux Moulin de LaSalle - Festival de théâtre et des arts**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir, des affiches promotionnelles et des panneaux publicitaires du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 26 au 29 avril 2012.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'autoriser le Centre du Vieux Moulin à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de cet événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1123413015

---

**CA12 20 0078**

**Les Amis de la bibliothèque L'Octogone - remise de documents élagués par la bibliothèque**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De remettre aux amis de la bibliothèque L'Octogone les documents élagués par la bibliothèque de septembre 2011 à septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1123413005

---

**CA12 20 0079**

**Société canadienne du cancer - campagne de souscription "Jours de la jonquille"**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

De permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles le jeudi 29 mars 2012 à compter de 13 h 30 à la mairie d'arrondissement et le vendredi 30 mars 2012 à compter de 10 h 30 aux Services techniques dans le cadre de sa campagne de souscription "Jours de la jonquille" 2012.

D'accorder une contribution financière de 102 \$ à la Société canadienne du cancer pour l'achat de bouquets de jonquilles.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1125212002

---

**CA12 20 0080**

**Fondation des Chevaliers de Colomb - échange de services relié au bâtiment 7710 boulevard LaSalle**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter le protocole d'entente entre la Fondation des Chevaliers de Colomb et l'arrondissement de LaSalle qui établit les modalités selon lesquelles l'arrondissement de LaSalle apporte son soutien

à l'organisme dans le cadre d'un échange de service relié au bâtiment situé au 7710 boulevard LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 24 000 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1123413014

---

**CA12 20 0081****Délégation de Mme Marcelle Pallascio - dévoilement de la programmation de la Bourse RIDEAU**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la décision de déléguer madame Marcelle Pallascio au dévoilement de la programmation de la 25<sup>e</sup> Bourse RIDEAU, de la liste des spectacles ouverts au public et du nom des finalistes aux prix RIDEAU qui s'est déroulé le jeudi 2 février dernier au Musée de la civilisation à Québec.

De rembourser à madame Pallascio les dépenses encourues sur présentation de pièces justificatives.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1123413007

---

**CA12 20 0082****Ventes à l'encan pour l'année 2012 selon les besoins de l'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser la tenue de ventes à l'encan pour l'année 2012, afin de disposer des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'expulsion sur le territoire de l'Arrondissement de LaSalle.

De retenir, au besoin, les dates suivantes :



14 et 28 avril 2012  
12 et 26 mai 2012  
25 août 2012  
15 et 29 septembre 2012  
13 et 27 octobre 2012  
17 novembre 2012

De retenir les services de la firme Foisy Labrecque, huissiers de justice, afin de procéder à ces ventes à l'encan, selon les besoins de l'Arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1122358001

---

**CA12 20 0083**  
**Paiement annuel du soutien accordé aux organismes reconnus**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser le paiement annuel 2012 du soutien accordé aux organismes prévu par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1123413004

---

**CA12 20 0084**  
**Somme à réserver pour la réalisation de travaux dans les différents parcs**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser qu'une somme de 556 486,50 \$ égale à la quote part de 50 % du budget total de 1 112 973 \$ soit réservée, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt, et confirmer que toutes sommes excédantes au budget alloué par la Ville centre à l'arrondissement soient à la charge de l'arrondissement afin de permettre la réalisation de travaux dans les différents parcs de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1122367004

**CA12 20 0085****Dépenses relatives aux interventions d'Hydro-Québec - éclairage - bâtiments et feux de circulation**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser les dépenses relatives aux demandes d'intervention auprès d'Hydro-Québec sur les réseaux d'éclairage, bâtiments et feux de circulation selon les budgets prévus à cet effet en 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1122367007

---

**CA12 20 0086****Prolongation du poste temporaire pour le projet d'agent de liaison à la bibliothèque - 2012-2013**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter un financement de 110 000 \$ par la Ville centrale pour la prolongation du poste temporaire de bibliothécaire (emploi no 400500) pour le projet d'agent de liaison à la bibliothèque pour 2012 et 2013.

D'autoriser le financement temporaire de ce poste à même le budget de fonctionnement jusqu'au remboursement en fin d'année selon l'entente entre la Ville de Montréal et le MICC.

D'autoriser le financement par l'arrondissement de l'excédent de rémunération nécessaire au montant approximatif de 10 640 \$ pour 2012 et de 11 952 \$ pour 2013 pour ce même projet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1123413006

---

**CA12 20 0087****Contributions financières et budget modifié - projet contre les îlots de chaleur dans le secteur Airlie Bayne**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter des contributions financières pour un montant total de 133 981,50 \$ pour la réalisation des travaux prévus au projet de lutte contre les îlots de chaleur urbains "Ma cour, ma rue, mon quartier", dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie Bayne.

D'autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2012 de l'arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 133 981,50 \$ suite à la perception de ces contributions.

D'informer le trésorier de la ville et le comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de LaSalle 2012 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Il est recommandé au comité exécutif :**

De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception des contributions financières au montant de 133 981,50 \$ pour la réalisation des travaux prévus au projet de lutte contre les îlots de chaleur urbains « Ma cour, ma rue, mon quartier », dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie Bayne.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1123413011

---

**CA12 20 0088**

**Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle - festivités au parc des Rapides**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'autoriser le Bureau des Fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de LaSalle à tenir des festivités commémoratives au parc des Rapides du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

De permettre la vente de nourriture durant ces activités, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage le Bureau des Fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de LaSalle à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1123413003

---

**CA12 20 0089**

**Association Sikh Gurdwara Guru Darbar - défilé pour célébrer la fête du Khalsa**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 19 mai 2012, de 14 h à 16 h 30, pour célébrer la fête du Khalsa. Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1123413010

**CA12 20 0090****Approbation des bons de commandes - virements - factures et chèques**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 décembre au 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier au 20 janvier 2012, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour décembre 2011, ainsi que la liste des chèques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1123035001

---

**CA12 20 0091****Avis de motion - règlement amendant le règlement établissant les tarifs**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ross Blackhurst de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement d'un règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

40.01 1122358002

---

**CA12 20 0092****Avis de motion - règlement amendant le règlement 2099 sur l'émission des certificats d'autorisation**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Deschamps de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 2099 afin d'ajouter certains types de travaux devant faire l'objet d'un certificat d'autorisation.

40.02 1122363001

---

**CA12 20 0093****Adoption du projet de règlement P.2099-LAS-6 - certificat d'autorisation**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro P.2099-LAS-6 amendant le règlement 2099 afin d'ajouter certains types de travaux devant faire l'objet d'un certificat d'autorisation et le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

De tenir une assemblée publique au 55 avenue Dupras le 5 mars 2012 à 19h00 pour les fins de cette consultation et de publier les avis requis.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1122363001

---

**CA12 20 0094**

**Adoption - second projet de règlement P.2098-LAS-0164 - dispositions spéciales pour résidences pour aînés**

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février 2012 à 19 h 00;

Attendu qu'une modification a été apportée au premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'adopter avec modification le second projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-164 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'ajouter des dispositions spéciales applicables aux résidences pour aînés* » et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1102363029

---

**CA12 20 0095**

**Adoption - règlement LAS-0014-7 amendant le règlement sur les P.I.I.A.**

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février 2012 à 18 h 30;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0014-7 intitulé « *Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) LAS-0014 de manière à ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective* ».

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1112363106

**CA12 20 0096****Adoption - règlement d'emprunt LAS-0071 pour des travaux de réfection routière**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0071 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1112367052

---

**CA12 20 0097****Adoption - règlement d'emprunt LAS-0072 pour la réfection de l'éclairage de rues**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0072 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection de l'éclairage sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1112367058

---

**CA12 20 0098**

**Adoption - règlement d'emprunt LAS-0074 pour la réfection de parcs, jeux d'eau et plateaux sportifs**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0074 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de jeux d'eau et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre les 22 et 23 février 2012 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter et de publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1112367054

---

**CA12 20 0099**

**Adoption - règlement d'emprunt LAS-0073 pour la réfection de différents bâtiments**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0073 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre les 22 et 23 février 2012 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter et de publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1112367056

---

**CA12 20 0100****Adoption - règlement d'emprunt LAS-0075 pour l'acquisition de véhicules - machinerie - outillage**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0075 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements pour l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre les 22 et 23 février 2012 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter et de publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1112367055

---

**CA12 20 0101****Perspective DC-9360 - bâtiment commercial au complexe commercial Angrignon**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement



D'approuver la perspective montrant un projet pour la construction d'un bâtiment commercial sur le lot numéro 2 483 192 (boulevard Newman) (DC-9360).

Toutefois, l'affichage montré sur la perspective est exclu de la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1122363007

---

**CA12 20 0102**

**P.I.I.A. - démolition et rénovation du centre commercial au 7852 boulevard Champlain**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation et du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre la démolition partielle et la rénovation du centre commercial situé au 7852, boulevard Champlain (DO-20540 et DC-9339).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à l'aménagement d'un trottoir le long de l'accès situé sur la rue Gagné à l'est du bâtiment localisé au 8096, boulevard Champlain (Pharmaprix).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1112363112

---

**CA12 20 0103**

**P.I.I.A. - affichage au 7800 boulevard Champlain**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre l'affichage au 7800, boulevard Champlain (DO-19527).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'enseigne sur pylône à être érigée au coin des boulevards Champlain et Bishop-Power soit accordée aux conditions suivantes :

1. Prévoir un aménagement paysager à la base.
2. Intégrer à la base de l'enseigne des panneaux d'aluminium reprenant le concept des enseignes existantes sur le site (SAQ et Pharmaprix).

3. Que la structure et l'enseigne existante sur poteau indiquant le message « Place LaSalle » soient enlevées.
4. Que l'enseigne sur pylône proposée, adjacente à celle du restaurant McDonald's situé au 8100, boulevard Champlain, soit refusée.
5. Que seules les enseignes directionnelles suivantes soient acceptées:
  - a. À l'accès situé le boulevard Bishop-Power.
  - b. À l'accès central sur le boulevard Champlain entre les bâtiments localisés aux 8070 et 8080, boulevard Champlain (SAQ et Tim Hortons).
  - c. À l'accès situé sur la rue Gagné à l'est du bâtiment localisé au 8096, boulevard Champlain (Pharmaprix).
6. Chaque nouvelle enseigne sur le bâtiment devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1122363008

---

#### **CA12 20 0104**

##### **P.I.I.A. - remplacement du garde-corps du balcon au rez-de-chaussée au 94 - 9e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement du garde-corps du balcon au rez-de-chaussée au 94, 9<sup>e</sup> Avenue (DC-9337).

Toutefois, en vue d'assurer une intégration du projet, il est recommandé que l'avant-toit soit remplacé par un avant-toit typique du secteur du Village des Rapides.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1122363009

---

#### **CA12 20 0105**

##### **P.I.I.A. - logement sous-sol au 145 - 9e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de construction numéro 2099-4 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les logements au sous-sol, afin de permettre un logement au sous-sol au 145, 9<sup>e</sup> Avenue (DC-9164).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à l'ajout d'une fenestration de 1,1 mètre carré dans la pièce chambre/séjour.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1122363010

---

**CA12 20 0106**  
**P.I.I.A. - affichage au 480 avenue Lafleur**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre l'affichage au 480, avenue Lafleur (DO-20547).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1122363011

---

**CA12 20 0107**  
**Occupation temporaire du terrain au coin de l'avenue Lafleur et de la rue Wanklyn**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

De permettre à la compagnie Pomerleau, Demathieu et Bard S.E.N.C. d'occuper le terrain situé au coin de l'avenue Lafleur et de la rue Wanklyn (lot numéro 1 930 525), à compter du 1er mars 2012 pour une période de 2 ans, à la condition que le bâtiment ait une toiture de couleur foncée.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1122363006

---

**CA12 20 0108**  
**Compensation monétaire pour la demande de permis DC-9350 - rue Smith**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 9 660 \$ pour la demande de permis DC-9350 visant la modification au permis de construction 29022, de façon à transformer un triplex en quadruplex au 170, rue Smith, constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1122363005

### CA12 20 0109

#### Liste des certificats d'occupation du domaine public - décembre 2011

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de décembre 2011, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERT.	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
25943	Trottoir et rue	26, avenue Dupras	14 juillet 2011
25938	Rue	7818, rue Denise	19 au 21 octobre/25 au 28 octobre 2011
25937	Rue	749, rue Raymond	7 au 11 novembre 2011
25949	Trottoir et rue	2304, rue Ménard	7 novembre 2011
25948	Trottoir et rue	1386, rue Hébert	7 novembre 2011
25947	Trottoir et rue	9837, rue Jeannette	3 novembre 2011
25946	Trottoir et rue	2309, rue Gervais	14 novembre 2011
25945	Trottoir et rue	7697, rue Denise	17 novembre 2011
25944	Trottoir et rue	9027, rue Boivin	13 décembre 2011
25942	Trottoir et rue	8661, boul. LaSalle	24 novembre 2011
25934	Rue	706, 16e Avenue	11 octobre 2011
25953	Rue	28, du Trésor-Caché	1 au 9 décembre/12 au 16 décembre 2011
25936	Trottoir et rue	148, 65e Avenue	1er décembre 2011
25935	Rue	2403, rue Gervais	17 octobre 2011
25952	Trottoir et rue	144, 65e Avenue	1er au 5 décembre 2011
25929	Trottoir	9380, rue Jean-Milot	1er décembre 2011
25951	Trottoir et rue	2376, rue Lise	7 décembre 2011
25930	Rue	avenue Lafleur	13 et 14 décembre 2011
25931	Rue	avenue Lafleur	1er décembre 2011
25950	Trottoir et rue	165, 65e Avenue	14 décembre 2011

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1122363002

**CA12 20 0110**

**Espace de stationnement réservé sur la terrasse Blais**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

507, terrasse Blais

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1122367009

---

**CA12 20 0111**

**Demande au Comité de toponymie - modification à un nom de rue**

Attendu que le conseil d'arrondissement a reçu une demande de la famille de monsieur Paul Doyle, décédé le 9 janvier dernier, pour que le nom de la rue Doyle située dans l'arrondissement de LaSalle soit modifié afin de reconnaître la contribution de monsieur Paul Doyle à titre de commissaire et président de la Commission scolaire en 1967 et 1968;

Attendu que ce changement de nom ne cause aucun inconvénient, cette rue ne comportant aucune adresse civique;

Attendu que la Commission de toponymie du Québec propose dans ses normes et ses règles d'écriture que le nom complet d'une personne soit utilisé pour la dénomination d'une rue;

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil de l'arrondissement de LaSalle demande au Comité de toponymie de la Ville de Montréal d'entreprendre les démarches nécessaires afin que le nom de la rue Doyle porte maintenant le nom de Paul-Doyle.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1122365006

---

**CA12 20 0112**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

70.02

---

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2012.